

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Est donné, par le soussigné, à l’effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2024, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de dérogation mineure visant à autoriser l’implantation d’une piscine creusée en cour avant sur le lot 2 236 283, au 320 chemin de Mont-Bon-Plaisir;
- Demande de dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement d’une hauteur de 9.08 mètres, soit 1.58 mètre plus haut que la limite de 7.5 mètres autorisée sur le lot 2 238 119, au 106 chemin Monbel;
- Demande de dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement situé à 8.60 m de la ligne arrière de lot, soit 1.4 mètre plus près que le minimum de 10 mètres autorisé sur le lot 2 235 804, au 890 chemin des Diligences;
- Demande d’usages conditionnels sur le lot 6 585 917, chemin des Pruches

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande à l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec la directrice du service d’urbanisme, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 3 juin 2024.

DONNÉ À EASTMAN, ce 15 mai 2024



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier